



WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

EB55/20

5 décembre 1974

CONSEIL EXECUTIF

Cinquante-cinquième session

Point 4.5 de l'ordre du jour provisoire



DATE ET LIEU DE LA VINGT-HUITIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Entre le 23 septembre et le 11 octobre 1974 a eu lieu une consultation par correspondance des membres du Conseil exécutif qui ont accepté à l'unanimité que la date d'ouverture de la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé soit reportée du mardi 6 mai 1975 au mardi 13 mai 1975. Cette mesure avait été proposée afin de permettre que la prochaine session de la Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer se tienne à Genève du 17 mars au 10 mai 1975.

Grâce aux arrangements administratifs conclus avec l'Organisation des Nations Unies, l'ajournement de la date d'ouverture ne perturbera en rien les travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et tous les Membres de l'OMS ont été informés de la décision du Conseil exécutif.

En conséquence, le Conseil souhaitera peut-être envisager d'adopter la résolution ci-après :

"Le Conseil exécutif,

Considérant la résolution EB54.R11 ainsi que la consultation par correspondance des membres du Conseil qui a eu lieu entre le 23 septembre et le 11 octobre 1974,

CONFIRME que la date d'ouverture de la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé est reportée du mardi 6 mai 1975 au mardi 13 mai 1975."